

## RÉUNION DU 27 MAI 2020

Convocation : 19 mai 2020

Affichage : 29 mai 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-sept du mois de mai, à vingt heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de TOLLEVAST.

### Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BARBÉ Stéphane, NÉE Marcel, COLARD Antoinette, ROINÉ Philippe, TRAVERS Chantal, LEPOITTEVIN Béatrice, DESMEULLES Sébastien, HAMON Martine, HENRY Jean-François, GÉRAULT Carole, BASNIER Laurent, MOUGEAT Aurélie, GODEY Laurent, PRUNIER Laure, PLATON Guillaume, PASQUIER Sophie, MOUCHEL Paul-Albert, CHEVASSUT Amélie, BELLIN Stéphane.

Absents : NÉANT

### INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Stéphane BARBÉ, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal ci-dessus installés dans leurs fonctions depuis le 18 mai 2020.

Mme Béatrice LEPOITTEVIN a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (Art. L.2121-15 du CGCT).

### ÉLECTION DU MAIRE

#### Présidence de l'assemblée

Marcel NÉE, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Martine HAMON et Laurent BASNIER.

#### Résultats du premier tour de scrutin

- a- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- c- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d- Nombre de suffrages exprimés : 0
- e- Majorité absolue : 10

<b>Nom et prénom des candidats</b>	<b>Nombre de suffrages en chiffres</b>	<b>Nombre de suffrages en toutes lettres</b>
BARBÉ Stéphane	19	Dix-neuf

M. Stéphane BARBÉ a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

### DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS (N°10-2020, Sous-Pref le \_\_\_\_\_)

Le Maire a indiqué que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit cinq adjoints au maire. Il a rappelé que la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal, à l'unanimité, a fixé à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune.

### Liste des candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel, parmi les membres du conseil municipal. Le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée :

- 1- Antoinette COLARD
- 2- Marcel NÉE
- 3- Chantal TRAVERS
- 4- Philippe ROINÉ

Elle est mentionnée dans le tableau de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de la liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné par le conseil municipal pour l'élection du maire.

### **Résultats du premier tour de scrutin**

- |                                                                             |    |
|-----------------------------------------------------------------------------|----|
| a- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 0  |
| b- Nombre de votants (enveloppes déposées) :                                | 19 |
| c- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :                        | 0  |
| d- Nombre de suffrages exprimés :                                           | 0  |
| e- Majorité absolue :                                                       | 10 |

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages en chiffres	Nombre de suffrages en toutes lettres
COLARD Antoinette	19	Dix-neuf

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Antoinette COLARD. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste :

- 1<sup>ère</sup> Adjointe : Antoinette COLARD
- 2<sup>ème</sup> adjoint : Marcel NÉE
- 3<sup>ème</sup> adjointe : Chantal TRAVERS
- 4<sup>ème</sup> adjoint : Philippe ROINÉ

### **CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL**

Monsieur le Maire lit cette charte à l'assemblée :

- 1- L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
- 2- Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- 3- L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- 4- L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
- 5- Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- 6- L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- 7- Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. » territoriales (CGCT).

L'assemblée, à l'unanimité, adopte cette charte.

## MISE EN PLACE DES COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSION	RESPONSABLE	MEMBRES
Finances	Antoinette COLARD	Laurent BASNIER, Amélie CHEVASSUT, Sébastien DESMEULLES, Laure PRUNIER, Guillaume PLATON, Philippe ROINÉ, Stéphane BELLIN
Urbanisme	Antoinette COLARD	Laurent BASNIER, Stéphane BELLIN, Aurélie MOUGEAT, Sophie PASQUIER, Béatrice LEPOITTEVIN, Paul-Albert MOUCHEL
Logements sociaux	Philippe ROINÉ	Carole GÉRAULT, Martine HAMON, Laurent GODEY, Aurélie MOUGEAT, Béatrice LEPOITTEVIN, Antoinette COLARD, Laure PRUNIER, Stéphane BELLIN, Jean-François HENRY
Voirie	Marcel NÉE	Paul-Albert MOUCHEL, Guillaume PLATON, Sébastien DESMEULLES, Carole GÉRAULT
Bâtiments	Marcel NÉE	Sébastien DESMEULLES, Amélie CHEVASSUT, Guillaume PLATON
Scolaire / Cantine / Garderie / CLSH	Philippe ROINÉ	Stéphane BELLIN, Martine HAMON, Aurélie MOUGEAT, Amélie CHEVASSUT, Béatrice LEPOITTEVIN, Carole GÉRAULT
Cimetière	Chantal TRAVERS	Béatrice LEPOITTEVIN, Jean-François HENRY, Laurent BASNIER, Sophie PASQUIER
Fêtes et cérémonies	Chantal TRAVERS	Laure PRUNIER, Laurent BASNIER, Martine HAMON, Jean-François HENRY, Marcel NÉE, Carole GÉRAULT
Associations, culture, jeunes, sports	Chantal TRAVERS	Amélie CHEVASSUT, Martine HAMON, Sophie PASQUIER, Laure PRUNIER, Laurent BASNIER, Guillaume PLATON, Laurent GODEY, Aurélie MOUGEAT, Béatrice LEPOITTEVIN
Communication	Antoinette COLARD	Aurélie MOUGEAT, Stéphane BARBÉ, Guillaume PLATON, Laure PRUNIER

## DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS

INSTANCE	DÉLÉGUÉ	SUPLÉANT
SDEM	Marcel NÉE	Stéphane BARBÉ
Les "3 déesses"	Chantal TRAVERS	Laurent BASNIER
Hygiène et sécurité au travail	Laurent GODEY et Antoinette COLARD	
Monsieur Risques	Laurent GODEY et Laurent BASNIER	

## **FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITÉS VERSÉES AU MAIRE ET AUX ADJOINTS AU MAIRE**

Monsieur le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT, soit 51,6% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Concernant les adjoints, le conseil municipal fixe le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions d'adjoints au Maire à 19,8% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

## **DÉTERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AU SEIN DU C.C.A.S.**

Les membres du Conseil Municipal fixent à quatre le nombre de membres élus au sein du C.C.A.S. de Tollevast. Ils procèdent à l'élection de ceux-ci. MM. Béatrice LEPOITTEVIN, Laure PRUNIER, Laurent GODEY et Aurélie MOUGEAT ont été élus à l'unanimité délégués au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

## **DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU TITRE DES DÉPENSES SUR LE COMPTE 6232 « FÊTES ET CÉRÉMONIES »**

Le Maire expose au conseil municipal que certaines dépenses réglées sur le compte 6232 « Fêtes et cérémonies », comme les cadeaux de fin d'année, repas de la municipalité, cadeaux de départ à la retraite, cadeaux à l'occasion de manifestations diverses (naissances, mariages, décorations etc...) doivent être justifiées par une délibération. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager et payer ces dépenses sans avoir à en rendre compte à chaque fois. Cette délibération est valable pour la durée du mandat municipal.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Béatrice LEPOITTEVIN demande quand pourra rouvrir la bibliothèque municipale. Le maire n'est pas opposé à la réouverture, un système répondant aux normes sanitaires devra être trouvé en accord avec la responsable de la bibliothèque. La commission « Association / Culture / Jeunes / Sport » va se réunir pour en discuter.
- Le tirage au sort des jurés d'assises aura lieu en mairie le samedi 20 juin 2020 à 9h.
- Le nettoyage des bas-côtés des routes communales a été commandé à l'entreprise ACTP et débutera en semaine 23.
- Laure PRUNIER demande qu'une visite des bâtiments communaux ainsi qu'une rencontre avec le personnel communal soient organisées. Stéphane BARBÉ estime que c'est une bonne idée. Cette visite et cette rencontre seront organisées dès que les conditions sanitaires le permettront.
- Béatrice LEPOITTEVIN demande si le service commun « Petite Enfance » est toujours d'actualité. Stéphane BARBÉ répond que oui, les délégués seront nommés ultérieurement.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un nouveau projet de Maisons d'Assistantes Maternelles sur la zone d'activités des Chèvres est en cours.
- La prochaine réunion de conseil est programmée le mercredi 17 juin 2020 à 20h30 à la maison du sonneur afin, notamment, de voter le budget.
- 

*Fin de la séance : 23h05*